



CONSEIL  
COMMUNAL  
VULLY-LES-LACS

Salavaux, le 14 décembre 2016

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL DE  
VULLY-LES-LACS

Séance du 13 décembre 2016

Présidence : M. Florian Failloubaz

Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements  
pour la législature 2016-2021

---

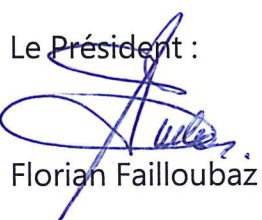
Vu le préavis municipal no 2016/11,  
Entendu le rapport de la commission des finances,  
Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

le conseil communal décide :

De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016-2021 :


1. Plafond d'emprunts : CHF 29'000'000.-,
2. Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements :  
CHF 10'000'000.-.

Pour extrait conforme, l'attestent :

Le Président :  
  
Florian Failloubaz

Conseil communal de Vully-les-Lacs



La Secrétaire :  
  
Anne Rochat